RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de BORT LES ORGUES

L'an **deux mil vingt trois, le neuf mai**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de BORT LES ORGUES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Eric ZIOLO**.

Étaient présents : M. Eric ZIOLO, Mme Sandrine LE ROYER, M. Roland TROUCHE, Mme Marie Hélène MARQUES, Mme Nadine PICARD, M. Patrice JUILLARD, Mme Laëtitia CHAPUIS, M. Eric DONNER, Mme Joëlle BRANDELY, M. Mickaël CHAPPE, Mme Isabelle CHARLANNE, M. Sébastien GAUDIN, Mme Tifenn JOUBERT, M. Jean-Louis GRANDSEIGNE, Mme Agnès MONZAT, Mme Martine BERNARD, M. Vincent JOUVE, M. Fabien PICARD.

Étaient absents excusés : M. Patrick JOUVE, Mme Chantal SELOT, M. Michel DUMAS, Mme Rachda BOYER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Chantal SELOT en faveur de Mme Marie Hélène MARQUES, Mme Rachda BOYER en faveur de Mme Sandrine LE ROYER.

Secrétaire : M. Fabien PICARD.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-030 : PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUR LA FRICHE INDUSTRIELLE MCV A BORT LES ORGUES

Bort-les-Orgues est l'épicentre d'un bassin de vie et d'emploi qui rayonne sur les communes limitrophes du plateau Bortois en Corrèze et dans les départements voisins du Cantal et du Puy de Dôme.

La concentration sur son territoire d'emplois industriels et artisanaux exerce une forte attractivité sur les familles environnantes qui trouvent aussi à Bort-les-Orgues un éventail de services publics de proximité récemment étoffés d'une Maison France Services et de santé avec un hôpital de proximité.

Dotée de sites naturels et architecturaux remarquables (château de Val, site des Orgues, 4ème retenue d'eau de France...) le potentiel d'attractivité et de développement touristique de Bort-les-Orgues s'en trouve renforcé au moment même où les tendances nationales font apparaître un regain d'intérêt des zones rurales pour les habitants des zones urbaines.

Dans ce contexte, la municipalité a très vite identifié l'intérêt majeur de la friche MCV pour l'accueil de nouvelles familles sur son territoire.

La commune de Bort-les-Orgues est en effet propriétaire d'une friche industrielle de 6 000 m2 (dite friche MCV) désaffectée et inutilisée depuis plus de 40 ans. Située en cœur de centre-ville, cette ancienne usine de vêtement polluée (toiture amiante, peinture plomb) présente une dangerosité pour les riverains qui s'accélère ces dernières années.

Ce site pouvait donc opportunément être destiné à la réalisation d'une opération de requalification en vue de la construction de logements.

C'est l'objectif poursuivi avec le projet, porté par Corrèze Habitat, qui prévoit la construction d'une trentaine de logements à caractère social pour un budget prévisionnel de 4.8 millions d'euros.

Le terrain de la friche sur lequel sera réalisée l'opération a été évalué en mars 2023 par les Domaines à la somme de 42 000 euros terrains nus.

Le Conseil Municipal relève les intérêts majeurs que présente le projet porté par Corrèze Habitat en termes :

–Social et économique : il permet la construction de logements modernes qui font cruellement défaut sur le territoire de Bort les Orgues et ses environs autant à destination d'une population à faibles revenus qu'aux salariés des entreprises locales artisanales et industrielle,

–Démographique : il apporte une réponse adaptée à la baisse structurelle de population depuis plus de 50 ans,

–De requalification de terrains idéalement situés en plein cœur de la ville et d'embellissement de tout un quartier,

–De dynamique sur l'activité commerciale et associative en centre-ville notamment,

–Environnemental et écologique : le programme locatif de Corrèze Habitat comporte un volet environnemental soigné. Les logements créés pourraient également bénéficier du réseau de chaleur que la commune fait étudier sur l'ensemble de son territoire (lancement en mars 2023 d'une étude dans le cadre du programme « fond de chaleur territorial » de l'ADEME porté par le syndicat de la Diège),

–D'aménagement et de revitalisation forte du territoire : le projet MCV se combine avec l'aménagement d'une voie verte, la construction d'une nouvelle gendarmerie et un projet de densification commerciale sur le site de l'ancienne gendarmerie.

Le projet MCV s'inscrit donc parfaitement dans la redynamisation du centre bourg dans le cadre de l'opération « Petite Ville de Demain ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de :

- **CEDER** les parcelles numérotées au cadastre AE131, AE524, AE525 à Corrèze Habitat à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général majeur qu'il présente pour le développement et la revitalisation de la commune de Bort-les-Orgues,
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et à passer tous les actes y afférant.

20 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-031 : TRAVAUX SUR RESEAU D'EAUX PLUVIALES – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL-CRTE

La commune de Bort-les-Orgues, labelisée Petite Ville de Demain, déploie sur son territoire un programme globale de revitalisation comportant plusieurs pistes d'action : logement, revitalisation commerciale, embellissement du centre-ville, économies d'énergie, mobilité, travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Une première tranche de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, situés avenue Clemenceau (centre-ville), d'un montant de 283 000 euros HT est programmée pour octobre 2023 en parallèle à l'aménagement de la voie verte prévu pour début d'année 2024.

Il apparait, après avoir pris l'attache des services de la préfecture, que cette opération peut faire l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - CRTE "Contrat de relance et de transition écologique"

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES HT		**RESSOURCES HT**	
Travaux	268 368 €	**DSIL (80%)**	226 400 €
Maîtrise d'oeuvre	14 632 €	Autres subventions... (%)	0 €
		Autofinancement (20%)	56 600 €
TOTAL	**283 000 €**	**TOTAL**	**283 000 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **SOLLICITER** l'aide financière de l'état au titre de la DSIL "Contrat de relance et de transition écologique" pour cette opération,

- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution et à la bonne marche de cette affaire.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-032 : CREATION ET SUPPRESSION DE NUMEROTATION SUR VOIES COMMUNALES EXISTANTES

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales Article 2213-28,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été saisi par Monsieur Ottello PERSIANI d'une demande de création sur l'Avenue du Cantal et de suppression sur la Route de Madic du numérotage.

Ces modifications permettront un meilleur repérage des habitants et bâtiments concernés pour les services de secours, (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS ou l'accès à la fibre.

Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau numéro de voie Avenue du Cantal et avec la suppression de numéro de voie Route de Madic concernant la propriété de M. Ottello PERSIANI. La maison d'habitation principale est située sur la parcelle AR 168, adresse actuelle 109, Route de Madic. Monsieur Ottello PERSIANI souhaite faire son entrée principale Avenue du Cantal :

PROPRIETE : MAISON D'HABITATION SUR LA PARCELLE AR 168 :

- Suppression Entrée principale – N°109, Route de Madic

– Création Nouvelle entrée principale, N° 1325, Avenue du Cantal – sur la parcelle AR 330.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** la suppression et la création de numérotage proposées sur les voies communales existantes,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-033 : CESSION BÂTIMENT COMMUNAL 117 RUE DE PARIS – M. EYMARD

CESSION BÂTIMENT COMMUNAL 117 RUE DE PARIS – M. EYMARD

M. Nicolas EYMARD sollicite l'acquisition du bâtiment situé 117 rue de Paris à Bort-Les-Orgues, cadastré section AH n°182, au prix de 5000€.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la vente de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** la cession du bâtiment communal situé 117 rue de Paris à Bort-les-Orgues, cadastré section AH n°182, à M. Nicolas EYMARD, au prix de 5000 €
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et à passer tous les actes y afférant.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le présent procés-verbal est arrêté en date du 10 Mai 2023

Signature Maire, M. Eric ZIOLO

Signature M. Fabien PICARD.